



## Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR Médecine

**Statut de la formation :** Modification

### Formation

Intitulé de la formation : Echographie à l'usage de l'urgentiste

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : **Pr VIGLINO Damien**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		24
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

## I. Dispositions générales

### Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Les services d'urgences hospitaliers et pré-hospitaliers s'équipent d'appareils d'échographie afin d'améliorer la performance diagnostique, la prise en charge thérapeutique des urgences vitales et l'orientation des patients. Pour autant, il existe encore peu de formations validantes permettant aux urgentistes d'acquérir les compétences échographiques spécifiques à leur domaine d'activité. Nous avons mis en place depuis 2011 un diplôme universitaire destiné aux médecins urgentistes abordant l'ensemble des situations d'urgence critiques en intra- et/ou en pré-hospitalier auxquelles peuvent être confrontés un médecin urgentiste. Cette formation d'échoscopie d'urgence destinée aux urgentistes exclut tous les domaines relevant de l'imagerie conventionnelle.

Cet enseignement a pour objectif de proposer une formation d'échoscopie polyvalente spécifiquement dédiée aux médecins urgentistes exerçant dans les structures d'urgences intra- et pré-hospitalières. Ce diplôme permet de participer au développement professionnel continu des médecins urgentistes en leur offrant des possibilités diagnostiques complémentaires.

L'échographie devient un outil clinique permettant, en utilisant une approche par problème, d'orienter le médecin urgentiste dans sa pratique quotidienne.

La formation concerne à la fois l'échographie conventionnelle (abdomen et pelvis), l'échographie vasculaire (vaisseaux et doppler transcrânien), l'échoguidage (vasculaire et l'anesthésie loco-régionale), l'échographie ostéotendineuse, l'échographie pulmonaire et l'échocardiographie.

Les objectifs pour le pré-hospitalier sont :

- d'améliorer la performance diagnostique pré-hospitalière et donc la prise en charge thérapeutique et l'orientation des patients vers le service le plus adapté à leur pathologie.
- de diagnostiquer au plus vite les urgences vitales immédiates.
- d'améliorer le monitoring hémodynamique des patients instables.
- de réaliser des anesthésies loco-régionales échoguidées.
- d'aider à la pose de voies centrales.

Les objectifs aux urgences sont :

- d'améliorer la performance diagnostique, surtout en cas d'urgence vitale.

- de confirmer certaines hypothèses diagnostiques et donc d'instaurer au plus vite les traitements adaptés à la pathologie.
- de permettre le monitoring hémodynamique des patients instables.
- de permettre de raccourcir le temps de prise en charge de certains patients en éliminant des pathologies qui justifieraient d'une hospitalisation.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

- cv

- lettre de motivation avec justificatif du chef de service attestant que le service dispose d'un échographe ou de l'acquisition dans l'année de celui-ci le cas échéant

### 2.2 Conditions d'admission

seront admis à s'inscrire à ce diplôme : Les médecins urgentistes titulaires de la CMU ou du DESC de médecine d'urgence exerçant dans une structure d'urgence intra ou pré-hospitalière et disposant d'un échographe ou pouvant justifier de l'acquisition d'un échographe dans l'année universitaire par leur chef de service. Certains autres profils (médecins généralistes en milieu isolé, avec échographe ou échographe portable, pédiatres exerçant en service des urgences pédiatriques) pourront être admis sur la base de leur projet.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Octobre à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée :

Volume horaire de la formation : 75h

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Les cours magistraux sont organisés par problématique clinique sur un thème spécifique et illustrés de cas cliniques. En conclusion de chaque cours des algorithmes décisionnels seront proposés pour chacune des situations.

Les travaux dirigés seront réalisés en alternance avec les cours magistraux par groupes de 4 étudiants avec un formateur dédié autour d'un échographe pour mettre en application les thèmes abordés.

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 9 jours

Période du stage :

Modalité de stage :

Stages validés par un carnet de stage à faire remplir par le médecin formateur sur chaque terrain de stage permettant l'analyse de la pratique entre pairs.

- 5 demi-journées dans un centre de radiologie conventionnelle avec pour objectif la réalisation de 20 échographies abdomino-pelviennes dont au moins 10 seul.
- 2 demi-journées en consultation d'échocardiographie.
- 3 demi-journées en service de soins intensifs cardiologiques avec réalisation de 20 échocardiographies dont au moins 10 seul.
- 5 demi-journées en service de réanimation/déchocage avec réalisation de 20 échographie à la recherche de défaillance hémodynamique et réalisation de doppler trans-craniens et de pose de voie centrale échoguidées.
- 2 demi-journée dans un bloc opératoire pour réalisation d'anesthésies loco-régionales échoguidées.
- 1 demi-journée en consultation d'urgences gynécologiques.

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Feuille émargement

Absences aux examens :

## III. Résultats

### **Article 5 : Jury**

Pr VIGLINO Damien (Urgences Adultes - SAMU 38, CHU Grenoble-Alpes)

Pr Carole Schwebel, Réanimation médicale, CHU Grenoble-Alpes

Dr Laurence Sanders, Urgences adultes CHU Grenoble-Alpes

### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Examen théorique écrit comportant 5 questions ou cas cliniques, noté sur 100 points.

Examen pratique consistant à réaliser une échographie orientée par un contexte clinique, noté sur 100 points.

Une note inférieure à 40/100 à l'examen théorique ou pratique est éliminatoire.

Pour valider l'enseignement la note globale doit être supérieure à 100/200 et les stages doivent être validés par le carnet de stage. De plus, l'étudiant ne doit pas avoir été absent plus de 2 demi-journées lors des cours.

### **Article 7 : Redoublement**

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 1510€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1510€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**